

90-1000 du 29 Décembre 1990

DECRET N° _____ /MTSS/DGFP/DGPCE/SE/J.M.
Portant Reclassement et Nomination de
Mademoiselle NGUESSIMI Micheline, Agent
Spécial Principal de 1er échelon des
Cadres de la Catégorie B hiérarchie I
des Services Administratifs et Financiers
- SAF - (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/EP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en sont article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements des reclassements des révisions des situations administratives et des titularisations ;

(/u le décret n° 90/513 du 1er.09.1990 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 90/514 du 1er.09.1.990 portant organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u les arrêtés n°s - 1610/MTSSJ/DGFP/DGPCE/SAV du 07 Avril 1989
- 2919/MTSSJ/DGFP/DGPCE/SSC du 21 Juin 1989

(/u la lettre n° 0485/MATPP/SGMT/DAF/SGAP du 19 Décembre 1989 du Membre du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Ministre de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire, transmettant le dossier de l'intéressée.

(/u le décret N° 90/581 du 18 Octobre 1990 organisant l'intérim du Premier Ministre ;

...../...

D.G.B.

D.C.F.

SECRET

Article 1er. - En application des dispositions du Décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 susvisé, Mademoiselle NGUESSIMI Micheline, Agent Spécial Principal de 1er échelon, indice 590 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAF - (Administration Générale), en service au Secrétariat Général à l'Administration du Territoire à Brazzaville, titulaire du diplôme de " Master of Science " en Economie; Spécialité : Comptabilité Commerciale et analyse de l'activité économique, délivré par l'Institut de Commerce Soviétique de Donetsk (U.R.S.S.), est reclassée à la catégorie A hiérarchie I et nommée au grade d'Administrateur des SAF de 1er échelon, indice 790, ACC - Néant.

Article 2. - Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 15 Novembre 1988, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage, et de la soldé pour compter du 1er Juillet 1990 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 Décembre 1990

Par le Premier Ministre par intérim,

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale

Pierre MOUSSA

Jeanne DAMBENDZET.

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGFP/DGPF 3
- DGB 3
- DCF 2
- MATPP/DAF 3
- DOSSIER 3
- INTERESSES 1
- SGG/BC 2
- DGFP/DRFP 2